



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, le Conseil municipal de la Commune d'Aigrefeuille-sur-Maine, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 26.

DATE DE CONVOCATION : 16 mai 2023.

PRÉSENTS : Marielle JEANNEAU, Françoise ABÉLARD, Daniel VALLET, Corinne HERVOUET, Sandrine DANIEL, Benoît MARIONNEAU, Christian MÉNARD, Catherine LEROY, Daniel MENGUY, Laurence LIMON-DUPARCMEUR, Patricia MANGAUD, Jacques NUAUD, Thierry CREIS, Frédéric FOUILLET, Marie-Annick HERVOUET, Gérard GADAIS.

ABSENTS : Dominique PIRMET, excusé, qui a donné pouvoir à Marielle JEANNEAU.
Ronan BERNARD, excusé, qui a donné pouvoir à Benoît MARIONNEAU.
Christine JAGU, excusée qui a donné pouvoir à Jean-Guy CORNU.
Virginie HARSCOËT, excusée, qui a donné pouvoir à Jacques NUAUD.
Isabelle DAGORNE, excusée.
Brian DUFFY, excusé.
Stéphane SÉCHET, excusé.
Thierry SABOTIER, excusé.
Estelle PIFFETEAU, excusée.

QUORUM : 14

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurence LIMON-DUPARCMEUR.

N° de délibération	Sujet	Résultat du vote
06.2023.01	Motion de soutien à M. Yannick Morez, maire démissionnaire de la Commune de Saint-Brévin-les-Pins et de dénonciation des violences faites aux élus.	Adoptée à l'unanimité
06.2023.02	Autorisation de signature d'un bail de location.	Adoptée à l'unanimité
06.2023.03	Recrutement d'un agent occasionnel pour le service technique.	Adoptée à l'unanimité
06.2023.04	Prix B.D. jeunesse pluri-communal. Autorisation de signature d'une convention de fonctionnement et de financement.	Adoptée à l'unanimité
06.2023.05	Étude et vote du règlement unique des structures d'accueil enfance.	Adoptée à 20 voix pour et 1 abstention
06.2023.06	Acquisition de la parcelle cadastrée section ZI n°97. Autorisation de signature de l'acte notarié.	Adoptée à l'unanimité
06.2023.07	Acquisition des parcelles cadastrées section AA n°54.58 et 102. Autorisation de signature de l'acte notarié.	Adoptée à l'unanimité
06.2023.08	Classement des parcelles cadastrées section AA n°54.58 et 102 dans le domaine public communal.	Adoptée à l'unanimité